



Bry-sur-Marne – Champigny-sur-Marne – Charenton-le-Pont – Fontenay-sous-Bois –
Joinville-le-Pont – Le Perreux-sur-Marne – Maisons-Alfort – Nogent-sur-Marne –
Saint-Mandé–Saint-Maur-des-Fossés–Saint-Maurice–Villiers-sur-Marne–Vincennes–

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
ParisEstMarne&Bois
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU 26 JUN 2017
SOUS LA PRESIDENCE DE JACQUES JP MARTIN

17-84

OBJET : Approbation de la convention au titre de l'exercice 2017 avec la Mission Locale intercommunale de Maisons-Alfort/Charenton-le-Pont/Saint-Maurice/Saint-Maur-des-Fossés et autorisation donnée à Monsieur le Président de signer la convention correspondante

Membres en exercice	90
Présents titulaires	54
Représentés	13
Absents	23

Votants	67
Abstention	0
Suffrages exprimés	67
Pour	67
Contre	0

Présents :

Sophie AMAR, Jean-Philippe BEGAT, Jacques-Alain BENISTI, Eric BENSOUSSAN, Sylvain BERRIOS, Jean-Luc CAEDDU, Christian CAMBON, Chantal CANALES, Olivier CAPITANIO, Gilles CARREZ, Pierre CARTIGNY, Sabine CHABOT, Michèle CHARBONNEL, Stéphane CHAULIEU, Catherine CHETARD, Philippe CIPRIANO, Nicolas CLODONG, Thierry COUSIN, Isabelle DALLEAU, Pierre-Michel DELECROIX, Carole DRAI, Sylvain DROUVILLE, Michel DUVAUDIER, Monique FACCHINI, Benoit GAILHAC, René GAILLARD, Brigitte GAUVAIN, Hervé GICQUEL, Jean-Jacques GRESSIER, Delphine HERBERT, Michel HERBILLON, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Laurent LAFON, Pierre LEBEAU, Charlotte LIBERT-ALBANEL, Robin LOUVIGNE, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Marie-Hélène MAGNE, Jacques JP MARTIN, Marc MEDINA, Michel OUDINET, Gilles PANNETIER, Henri PETTENI, Vincent PINEL, Catherine PRIMEVERT, Christine RASETTI, Germain ROESCH, Christel ROYER, Igor SEMO, Jean-Pierre SPILBAUER, Annie TRICOCHÉ, Pascale TRIMBACH, Jacqueline VISCARDI

Représentés :

Thierry BARNOYER représenté par Catherine PRIMEVERT, Patrick BEAUDOUIN représenté par Pascale TRIMBACH, Adrien CAILLEREZ représenté par Carole DRAI, Agnès CARPENTIER représentée par Henri PETTENI, Nicole CERCLEY représentée par René GAILLARD, Florence CROCHETON représentée par Marc MEDINA, Alain DEGRASSAT représenté par Jacques JP MARTIN, Olivier DOSNE représenté par Jean-Jacques GRESSIER, Dominique LE BIDEAU représenté par Charlotte LIBERT-ALBANEL, Mary France PARRAIN représentée par Michèle CHARBONNEL, Jean-Jacques PASTERNAK représenté par Chantal CANALES, Alain PAVIE représenté par Pierre CARTIGNY, Yoann RISPAL représenté par Jean-Pierre SPILBAUER

Absents :

Dominique ADENOT, Caroline ADOMO, Clémence AVOGNON ZONON, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Chrysis CAPORAL, Sylvie CHARDIN, François COCQ, Christian FAUTRE, Delphine FENASSE, Jean-Philippe GAUTRAIS, Patrick LE GUILLOU, Jean-Jacques GUIGNARD, Sengul KARACA, Marie KENNEDY, Nassim LACHELACHE, Pascale MARTINEAU, Régis PLO, Christine RYNNÉ, Virginie TOLLARD, Sylvie TRICOT-DEVERT, Jean-François VOGUET, Valérie ZEPH

Accusé de réception en préfecture
2017-07-07 17:07:17
Date de télétransmission : 07/07/2017
Date de réception préfecture : 07/07/2017

CONSEIL DU TERRITOIRE DE PARIS EST MARNE & BOIS

SEANCE DU 26 juin 2017

OBJET : Approbation de la convention au titre de l'exercice 2017 avec la Mission Locale intercommunale de Maisons-Alfort/Charenton-le-Pont/Saint-Maurice/Saint-Maur-des-Fossés et autorisation donnée à Monsieur le Président de signer la convention correspondante

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5219-5,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), notamment son article 59,

VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

VU le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

CONSIDERANT la nécessité de fixer par convention les engagements réciproques des parties ainsi que le montant effectif de la subvention annuelle attribuée aux associations dès lors que celle-ci est supérieure à 23.000 euros,

VU le projet de convention avec la Mission Locale intercommunale de Maisons-Alfort/Charenton-le-Pont/Saint-Maurice/Saint-Maur-des-Fossés présenté par Monsieur le Président,

DELIBERE

Article 1

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention avec la Mission Locale intercommunale de Maisons-Alfort/Charenton-le-Pont/Saint-Maurice/Saint-Maur-des-Fossés pour l'exercice 2017, jointe en annexe.

Article 2

AUTORISE Monsieur le Président à verser une subvention de fonctionnement d'un montant de 68.000 euros pour l'exercice 2017 à la Mission Locale intercommunale de Maisons-Alfort/Charenton-le-Pont/Saint-Maurice/Saint-Maur-des-Fossés.

Article 3

DIT QUE les crédits nécessaires au versement de la subvention sont inscrits au budget de l'exercice 2017 de l'EPT ParisEstMarne&Bois.

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement Public Territorial ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Le Président,


Jacques JP MARTIN

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20170707-D17-84-DE
Date de télétransmission : 07/07/2017
Date de réception préfecture : 07/07/2017